


Chine

Chine : le système de retraite en 2014

Le système de retraite comporte deux piliers : un régime de base et un régime complémentaire alimenté par une cotisation obligatoire des salariés. Ce système, mis en place en 1998, a été profondément remanié en 2006. Il couvre les travailleurs urbains et de nombreux paramètres dépendent du salaire moyen à l'échelle provinciale (et non nationale).

Indicateurs essentiels : Chine

		Chine	OCDE
Salaire du travailleur moyen	CNY	56 339	248 313
	USD	7 267	40 007
Dépenses publiques au titre des retraites	En % du PIB	3.4	7.9
Espérance de vie	À la naissance	75.2	80.0
	À 65 ans	15.6	19.3
Population de plus de 65 ans	En % de la population	9.5	16.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933328743>

Conditions d'ouverture des droits

L'âge normal de la retraite est de 60 ans pour les hommes, et de 50 ans pour les femmes ouvrières et 55 ans pour les femmes employées et cadres.

Calcul des prestations

Régime de base

La retraite de base se monte à 1 % de la moyenne du salaire individuel indexé et du salaire moyen provincial pour chaque année de couverture, à partir d'un minimum de 15 années de cotisations. Les pensions mises en paiement sont indexées sur un indice associant croissance des salaires et des prix, qui était d'environ 10 % ces dernières années. La modélisation se fonde sur une indexation à 50 % sur les salaires.

Régime à cotisations définies (comptes fondés sur la capitalisation ou notionnels)

Le second pilier consiste en comptes individuels. Outre les provinces du nord-est (Liaoning, Jilin et Heilongjiang), huit provinces ont des systèmes de comptes individuels par capitalisation. Dans les autres cas, ces comptes sont en grande partie fictifs et assortis d'un taux d'intérêt théorique.

Les salariés versent 8 % de leur salaire au système de comptes individuels. Le capital constitué dans le fonds ou sur le compte notionnel est transformé en un flux de versements au moment du départ à la retraite. Il est divisé par un coefficient de rente déterminé par l'État, qui dépend de l'âge du départ individuel à la retraite et de l'espérance de vie moyenne à l'échelle nationale. Dans toutes les provinces, ces coefficients de rente, applicables aux hommes comme aux femmes (pour les prestations mensuelles), sont les suivants :

Âge	40	45	50	55	60	65	70
Facteur	233	216	195	170	139	101	56

Variantes de carrière

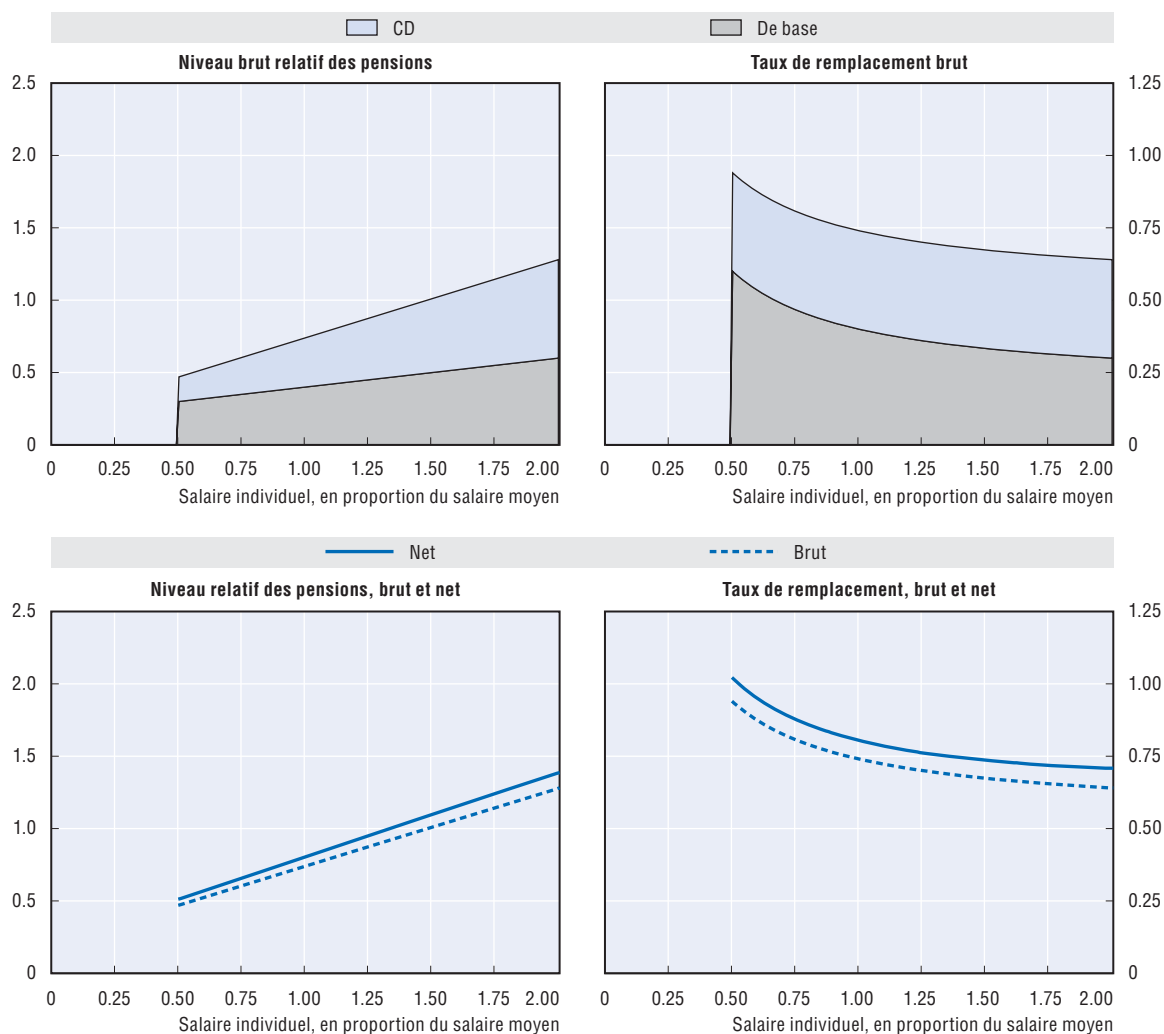
Retraite anticipée

Il est possible de liquider la retraite à 55 ans pour les hommes et à 50 ans pour les femmes en cas de travail pénible dans certains secteurs ou à certains postes.

Retraite différée

Il est possible de reporter la liquidation de la retraite au-delà de l'âge normal, mais les prestations de retraite ne sont pas revalorisées.

Résultats de la modélisation des retraites : Chine en 2054, âge de la retraite à 60 ans (hommes)



Scénario de base, fondé sur la législation

Hommes	Salaire individuel, en multiple de la moyenne					
	0.5	0.75	1	1.5	2	3
Niveau relatif brut des pensions	47.0	60.5	74.0	101.0	128.0	182.1
(en % du salaire moyen brut)	43.3	56.1	69.0	94.8	120.5	172.1
Niveau relatif net des pensions	51.1	65.8	80.5	109.8	138.8	194.4
(en % du salaire moyen net)	47.0	61.0	75.0	103.0	130.9	184.6
Taux de remplacement brut	94.0	80.7	74.0	67.4	64.0	60.7
(en % du salaire individuel brut)	86.5	74.9	69.0	63.2	60.3	57.4
Taux de remplacement net	102.2	87.7	80.5	73.6	70.7	68.2
(en % du salaire individuel net)	94.0	81.4	75.0	69.0	66.7	64.8
Patrimoine retraite brut	17.3	14.9	13.7	12.4	11.8	11.0
(en multiple du salaire individuel brut)	20.3	17.5	16.2	14.8	14.1	13.3
Patrimoine retraite net	17.3	14.9	13.7	12.4	11.8	11.0
(en multiple du salaire individuel brut)	20.3	17.5	16.2	14.8	14.1	13.3

Hypothèses : Taux de rendement réel de 3 %, croissance des salaires réels de 1.25 %, inflation de 2 %, et taux d'actualisation réel de 2 %. Tous les systèmes sont modélisés et indexés en fonction des dispositions législatives. Des règles transitoires sont appliquées le cas échéant. Taux de conversion des CD de 85 %. L'entrée sur le marché du travail se fait à 20 ans en 2014. Régime fiscal : éléments disponibles en 2014.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933328320>



Extrait de :

Pensions at a Glance 2015

OECD and G20 indicators

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Chine », dans *Pensions at a Glance 2015 : OECD and G20 indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-49-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.